

# SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU COLLÈGE DE SHERBROOKE

## PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (14e réunion)

Tenue le mercredi 1 décembre 1993  
-----

### Ordre du jour:

1. Nomination à la présidence d'assemblée.
2. Acceptation des nouveaux et nouvelles membres.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Adoption du procès verbal du 13 octobre 1993 et suites.
5. Finances:
  - Rapport financier 1992-1993
  - Rapport de vérification
  - Prévisions budgétaires.
6. Réforme:
  - 6.1 Commission pédagogique et Commission des études
  - 6.2 Conseil d'administration
  - 6.3 Sessions d'accueil et d'intégration
  - 6.4 Emploi: recommandations du CADES
  - 6.5 Report de la Réforme.
7. Divers.

## **1. NOMINATION À LA PRÉSIDENCE D'ASSEMBLÉE**

Résolution 14.1  
san à la présidence de l'assemblée.

Il est proposé de nommer Richard Moisan

Prop.: Denis Lamoureux

App.: Jean Lacharité

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **2. ACCEPTATION DES NOUVEAUX ET NOUVELLES MEMBRES**

Résolution 14.2  
Il est proposé d'accepter comme nouvelles et nouveaux membres du Syndicat du personnel enseignant: Claire Bariteau, Marc Beau-doin, Claude Belzile, Pierre Boisvert, Jocelyne Desbiens, Claude Dessureault, Dominique Dubuc, Nathalie Gagnon, Lyne Jolicoeur, France Lacroix, François Landry, Renée Martin, Bruno Poellhuber, Gilles Poulin, Mado Poulin, Jean-Pierre Roy, Raul Sendra, Zinga David Ditomene.

Prop.: André Paradis

App.: René Pelletier

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Résolution 14.3  
que proposé.

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel

Prop.: André Mercier

App.: Marie Théoret

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 OCTOBRE 1993**

Résolution 14.4  
Il est proposé d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale (13e réunion) tenue le 13 octobre 1993 tel que rédigé.

Prop.: Denis Lamoureux

App.: Hélène Denis

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Denis Lamoureux présente les suites au procès-verbal du 13 octobre 1993:

**Lois 102 et 198**

. Le syndicat a transmis les décisions de l'Assemblée à la direction du Collège. Le Collège a demandé à la Fédération des Cégeps que les collèges soient exemptés de la loi 198.

. Les 3 syndicats du Collège ont rencontré le député André J. Hamel.

. Une rencontre est prévue bientôt avec la Ministre Gagnon-Tremblay.

## **La Réforme**

. Le Collège est réticent à tenir une journée pédagogique portant sur les impacts de la réforme au niveau de l'emploi.

## **5. FINANCES**

Michel Berthiaume, trésorier, présente le rapport financier 1992-1993, le rapport de vérification pour la même année et les prévisions budgétaires pour l'année 1993-1994. L'Assemblée générale reçoit les états financiers 1992-1993.

Résolution 14.5 Il est proposé que l'Assemblée générale accepte le rapport du vérificateur, monsieur Léopold Lavigne, pour l'année 1992-1993.  
Prop.: René Desmarais  
App.: Élise Tétreault

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Un problème d'impression s'est glissé dans le document sur les prévisions budgétaires. L'adoption en est reportée à la prochaine assemblée.

## **6. RÉFORME**

### **6.1 Commission pédagogique et Commission des études**

Denis Lamoureux présente ce dossier.

Résolution 14.6 Il est proposé que l'Assemblée générale adopte les recommandations suivantes du Bureau:

1. Que l'Assemblée générale donne son accord à la transformation de la Commission pédagogique en Commission des études.
2. Que la C.E. ait les mandats de la C.P. et de la C.E.
3. Que la représentation des profs à la

C.P. soit maintenue à la C.E.  
4. Que les profs soient choisis et mandats par le Syndicat.  
5. Que la transformation CP/CE se fasse au moyen d'un arrangement local, selon les termes de la convention collective.  
Prop.: Denis Lamoureux  
App.: Hélène Dion

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **6.2 Conseil d'administration**

Denis Lamoureux présente ce dossier.

Résolution 14.7  
adopte les recommandations suivantes du Bureau:

Il est proposé que l'Assemblée générale

1. Que l'Assemblée générale donne son accord à la participation des profs au C.A.
2. Que nos deux représentants-es soient choisis et mandatés par le Syndicat.
3. Que cette participation soit évaluée dans deux ans.
4. Que notre participation au C.A. soit conditionnelle à une entente satisfaisante sur la transformation CP/CE.

Prop.: Denis Lamoureux  
App.: Marie Théoret

### **Amendement:**

À la recommandation 2: remplacer "le Syndicat" par "l'Assemblée générale du Syndicat".

Prop.: Yvan Cloutier  
App.: Diane Lemay

**ADOPTÉE À MAJORITÉ**

On vote sur la résolution principale telle qu'amendée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **6.3 Sessions d'accueil et d'intégration**

Marie-Reine Bégin présente ce dossier.

Résolution 14.8  
adopte les recommandations suivantes du Bureau:

Il est proposé que l'Assemblée générale

1. Que les budgets prévus pour l'implantation des sessions d'accueil et d'intégration servent à planifier ces sessions et que les profs qui y participent soient dégagés à cette fin.
2. Que toutes les activités prévues aux sessions d'accueil et d'intégration soient exclusivement des activités pédagogiques intégrées à l'allocation des tâches des départements.

Prop.: Marie-Reine Bégin

App.: André Mercier

**Amendement à la recommandation 1:**

Remplacer "servent à planifier ces sessions et que les profs qui y participent soient dégagés à cette fin" par "servent à dégager des profs dont le mandat serait de planifier ces sessions".

Prop.: Danielle Noiseux

App. : Pierre E. Lemieux

**Sous-amendement à l'amendement de la recommandation 1:**

Ajouter après "planifier" les mots "et réaliser".

Prop.: Bruno Poellhuber

App. : Chantal Danault

Résolution 14.9  
mandations.

Il est proposé de déposer les 2 recom-

Prop.: Yvan Cloutier

App. : Daniel Hébert

**REJETÉE À MAJORITÉ**

On vote sur le sous-amendement.

**ADOPTÉE À MAJORITÉ**

On vote sur l'amendement.

**ADOPTÉE À MAJORITÉ**

On vote sur la résolution principale telle qu'amendée.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 6.4 Emploi: recommandations du CADES

Martin Riou et Jean Lacharité présentent ce dossier.

Résolution 14.10  
adopte les recommandations suivantes du Bureau:

Il est proposé que l'Assemblée générale

A. Que l'Assemblée générale adopte le rapport du CADES:

Pour maintenir les emplois de tous les profs permanents et non permanents, quatre types de solutions sont envisageables.

1. Réaménager les cours complémentaires en privilégiant les options perdantes (éduc-philo-cours complémentaires) par rapport aux options gagnantes (français-anglais-arts et lettres-sciences humaines).

2. Favoriser les changements de disciplines des options perdantes aux options gagnantes, en tenant compte :

a) des critères de compétence exigée dans les départements concernés;

b) du consentement des profs et des départements concernés;

c) de la nécessité de mesures de perfectionnement ou de recyclage, en assurant des postes réservés aux profs qui bénéficient de ces mesures et ce, dans le respect de l'ordre de priorité prévu à la convention pour les profs actuellement à l'emploi du Collège;

d) de la nécessité de mesures permettant des substitutions volontaires, tout en respectant les points a) et b).

3. Faire une étude d'impact de l'allocation des cours multidisciplinaires dans l'optique de la protection des emplois actuels.

4.1 Permettre aux profs qui désirent quitter l'enseignement de le faire.

4.2 Des mesures appropriées sont nécessaires, particulièrement des primes de séparation et de pré-retraite.

**N.B.** Ces mesures pourraient garantir l'emploi de tous les profs, permanents et non permanents, à l'exclusion des tâches de remplacement. Les conditions 1, 2, 3 et 4 sont à remplir, nonobstant le mécanisme-réseau de sécurité d'emploi.

B. Que l'Assemblée générale mandate le Bureau syndical pour faire les représentations nécessaires auprès de la direction du Cégep et de la FNEEQ, sur la base du rapport du CADES.

C. Que l'Assemblée générale mandate le Bureau syndical pour élaborer un plan d'action à soumettre à la première réunion de la session d'hiver.

Prop.: Jean Lacharité

App.: Hélène Dion

Résolution 14.11  
et 2.

Que l'on dépose les recommandations 1

Prop.: François Landry

App. : Danielle Noiseux

**REJETÉE À MAJORITÉ**

On vote sur la résolution principale.

**ADOPTÉE À MAJORITÉ**

## **6.5 Report de la Réforme**

Ce point est reporté à une prochaine réunion.

L'Assemblée est levée.

---

Denis Lamoureux, président

Jean Lacharité, secrétaire

J.Lacharité 14.02.94